

emprunts, contractés par des étudiants, qui sont maintenant échus du fait de l'impossibilité pour ceux-ci de les honorer étant donné qu'ils se trouvent en chômage sans qu'il y ait faute de leur part. Le ministre n'a pas abordé cette question dans son budget. A-t-il l'intention de faire quelque chose pour atténuer ce problème?

• (1500)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député pourrait peut-être me permettre de prendre note de la question et d'y revenir aussitôt que possible.

L'hon. M. Stanfield: Pendant que le ministre examine la question, monsieur l'Orateur, je voudrais lui demander s'il est disposé à revoir le système de remboursement qu'applique actuellement son ministère afin que le ministère des Finances ou un autre organisme se charge de récupérer l'argent, ou de revoir au moins certaines procédures suivies par les agences de recouvrement que le ministère a chargées de recouvrer les prêts échus; je crois en effet savoir que certaines de ces agences conseillent aux étudiants dont le prêt est venu à échéance d'emprunter de l'argent à des sociétés de financement à des taux d'intérêt allant jusqu'à 18 p. 100, pour ne plus être harcelés par le ministère des Finances.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je refuse certaines parties de cette question. J'ai appris que nous avons discuté de la situation des étudiants qui se trouvent au chômage et sont dans l'impossibilité de rembourser leurs emprunts. Les banques à charte ont convenu de prêter leur concours pour les étudiants au chômage, en laissant courir ces dettes pendant six mois sans demander de paiement, avant de présenter des demandes de remboursement aux termes des dispositions de garantie. C'est une mesure que nous avons déjà prise et je vais étudier l'autre élément de la question du député.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA CIP À TEMISCAMING—
ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS DU QUÉBEC EN VUE
DE PALLIER LA SITUATION

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingué): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné que la Compagnie Internationale de Papier du Canada, à Temiscaming, fermera ses portes le 31 mai, le ministre peut-il dire s'il a eu récemment des entretiens avec les autorités du Québec pour voir s'il sera possible d'éviter une catastrophe à la population de Temiscaming, ou a-t-on l'intention d'organiser des rencontres cette semaine ou la semaine prochaine pour étudier la situation qui prévaut à Temiscaming?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une situation que nous suivons de très près. Nous avons préparé divers projets. J'ai déjà rencontré le président de la com-

pagnie, et il n'est pas intéressé à rouvrir l'usine, le moulin. Au fait, je lui ai même offert un octroi de modernisation, mais il n'est pas intéressé. Alors, il faut trouver autre chose, et c'est ce que nous tentons de faire présentement.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Le gouvernement québécois a-t-il présenté des projets au ministre, ou le ministre s'attend-il à en recevoir d'ici la fermeture de l'usine, le 31 mai?

L'hon. M. Marchand: Si des contacts s'établissent au niveau des fonctionnaires supérieurs du ministère, je pourrais peut-être me renseigner et faire rapport mercredi à l'honorable député.

* * *

LES GRAINS

BLÉ—LES PRIX PAYÉS AUX CULTIVATEURS—LA
QUESTION DES BÉNÉFICES

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice en tant que responsable de la Commission du blé. Étant donné que lors de la réunion des diverses organisations agricoles, qui s'est tenue récemment à Minneapolis, il s'est avéré que tandis que nos exportations de blé dans le monde entier sont toujours croissantes, les prix que paient les pays importateurs, en raison de l'augmentation de la demande, ne permettent à l'agriculteur de faire aucun bénéfice, j'aimerais poser au ministre la question suivante: étant donné que chacun des pays en concurrence sait ce que reçoit son rival, peut-on espérer qu'il informera les agriculteurs canadiens des prix du blé vendu à l'exportation, nos 1, 2 et 3 ou quelles que soient les nouvelles classifications?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé indique normalement les prix auxquels elle offre du blé. Je devrais faire remarquer au très honorable député que les exportations canadiennes de blé augmentent, bien que, cette année, le commerce du blé soit en baisse dans l'ensemble.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est là la version révisée, mais ce n'est pas ce qu'ont dit les sociétés agricoles qui se sont réunies à Minneapolis. Je demande au ministre de bien vouloir nous dire maintenant si l'on va divulguer les prix que touche la Commission du blé pour les diverses qualités de blé canadien, et s'il est vrai que ces prix sont inférieurs au niveau qui pourrait procurer quelque bénéfice aux agriculteurs.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je le répète, le tarif de la Commission du blé est disponible, et on peut le comparer à celui d'une année précédente. Il est donc possible de calculer exactement les bénéfices des agriculteurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai peine à comprendre le ton évusif du ministre. Sans doute craint-il que les agriculteurs ne sachent qu'on vend leur blé à des prix dérisoires.

M. l'Orateur: A l'ordre.